

Service d'aide à la réussite (SAR)

Depuis septembre, nous entamons des démarches pour mettre en place le "Service d'aide à la réussite" (sar). En effet, dans le contexte de la pandémie, nous bénéficions d'un soutien supplémentaire de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le "Service d'aide à la réussite" est composé de pédagogues et éducateurs qui accompagneront les élèves en difficultés d'apprentissages mais aussi, ceux/celles confronté.e.s au décrochage scolaire, à l'absentéisme ou au (cyber-) harcèlement.

Lutte contre le harcèlement, contre l'absentéisme et contre le décrochage scolaires
Types d'actions mises en place : écoute individuelle, cercles de parole, gestion des conflits, organisation d'activités de sensibilisation, se faire le relai auprès du CPMS ou d'associations spécialisées dans ces domaines.

- Ikram Filali : éducatrice chargée de la lutte contre le décrochage scolaire et contre le harcèlement scolaire (educateur7@aru1.be)

Le "Service d'aide à la réussite"

Ses missions sont les suivantes :

» Un accompagnement pédagogique individualisé des élèves à besoins spécifiques (E.B.S.) de l'établissement. Les élèves diagnostiqués (TDAH, HPI, DYS-, ...) auront l'occasion de développer avec la coach des stratégies d'adaptation cognitive adaptées à leur(s) trouble(s), de travailler leurs compétences en métacognition et de développer une méthode de travail la plus efficace possible.

» Une gestion, un suivi et un développement des Plans Individuels d'Apprentissage (P.I.A.). Cet outil méthodologique est élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité collégalement avec le Conseil de classe, sur base des observations fournies par ses différents membres, le SAR participera à la définition d'objectifs réalisables pour l'élève et veillera à la communication régulière avec les parents.

» Une organisation et animation de workshops en méthodologie de travail dans le cadre du dispositif d'accrochage scolaire (DAS) : méthodes de travail, mind-mapping, illustrations pour l'étude, planification et organisation, apprenants visuels, auditifs et kinesthésiques.

Un coaching autour de la motivation et du projet personnel et un lieu d'écoute sur les difficultés d'apprentissage.

» À la demande des parents, une soumission de tests afin de les aider à définir le style cognitif d'apprentissage de l'élève et adopter des méthodes d'étude adaptées et efficaces.

» Des entretiens individuels autour des apprentissages des élèves (discussion, aménagements, étude accompagnée, etc.) durant les heures de permanence.

» L'accueil et traitement des demandes des enseignants faisant face à des demandes d'aménagements raisonnables pour certains élèves, durant les heures de permanence.

» La participation aux conseils de classe et aux rencontres parentales afin de trouver des solutions à tous les problèmes d'apprentissages qui pourraient survenir.

Prendre contact avec : secretariat@aru1.be